



L'esclavage dans le monde grec, dans les manuels d'histoire de 6ème

Adrien Arteaga

► To cite this version:

Adrien Arteaga. L'esclavage dans le monde grec, dans les manuels d'histoire de 6ème. Education. 2019. hal-02355309

HAL Id: hal-02355309

<https://univ-fcomte.hal.science/hal-02355309>

Submitted on 8 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire

Présenté pour l'obtention du Grade de

MASTER

« **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation** »

« **Mention 1^{er} degré, Professeur des Écoles** »

L'esclavage dans le monde grec, dans les manuels d'histoire de 6^{ème}

Présenté par
ARTEAGA Adrien

Sous la direction de :
GONZALES ANTONIO

Grade : Professeur d'Histoire romaine
Membre de l'Academia Europeae
Directeur ISTA et revue DHA

Année universitaire 2017-2019

DESCRIPTIF DU MÉMOIRE

Champs scientifique(s) : Histoire Antique

Objet d'étude : Le monde grec, les manuels scolaires, l'esclavage dans le monde grec.

Méthodologie : Pour réaliser mon étude, j'ai basé mes recherches sur des manuels scolaires d'histoire du cycle 3 et 4. D'une part, pour le choix des années, je me suis basé sur les manuels parus à partir de 2001. Comme il l'a été démontré précédemment, 2001 constitue une date clé concernant l'enseignant de l'esclavage à l'école primaire. D'autre part, j'ai fait le choix de faire une analyse rétrospective, c'est-à-dire d'étudier les manuels de la date la plus récente à la date la plus ancienne.

Corpus :

Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017

Histoire, Géographie, EMC, Belin, 2016

Histoire, Géographie, EMC, Nathan, 2016

Histoire, Géographie, EMC, livrescolaire.fr, 2016

Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2016

Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2014

Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2013

Histoire, Géographie, EMC, Bordas, 2009

Histoire, Géographie, EMC, Hachette Éducation, 2009

Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2009

Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2009

De l'Antiquité à la France d'aujourd'hui, Paris Limoges Nancy, 1952

L'Histoire vivante des peuples de l'Antiquité aux Français d'aujourd'hui, Delagrave, 1961

REMERCIEMENTS

Le mémoire que je présente est issu du master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation que j'ai effectué à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation à Besançon.

Je voudrais dans un premier temps remercier mon directeur de mémoire Antonio Gonzales professeur chercheur à l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité à l'Université Science du Langage, de l'Homme et de la Société, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Table des matières

Introduction	5
I. Savoirs et transmissions	8
A. L'esclavage dans le monde grec	8
B. Des conceptions diverses de l'esclavage en Grèce	9
1. <i>Les conceptions antiques</i>	9
2. <i>Les conceptions modernes</i>	10
C. Le cadre scolaire	12
1. <i>Le manuel scolaire, bien plus qu'un outil pédagogique</i>	12
2. <i>Manuels et programmes : des liens souvent distendus</i>	14
II. Analyse comparative des manuels scolaires	16
A. Les manuels postérieurs à 2001	24
1. <i>Programmes de 2015</i>	24
2. <i>Programmes de 2008</i>	29
B. Les manuels antérieurs à 2001	34
C. Un réel impact de la loi Taubira ?	35
III. L'enseignement de l'esclavage en classe de sixième	36
A. L'esclavage : un sujet parfois délicat	36
B. Le rôle de l'enseignant	37
Conclusion	39
<i>Bibliographie</i>	40
<i>Annexes</i>	41

Introduction

Mon questionnement de départ portait sur l'étude des représentations de l'esclavage dans les manuels scolaires d'histoire. C'est alors que je me suis intéressé dans un premier temps au cadre institutionnel et plus particulièrement à la place qu'occupe l'esclavage dans les programmes scolaires. Je remarque que c'est en 2001, par le biais de la loi Taubira, que l'esclavage fait son apparition dans les programmes. Cette loi « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité » est portée par la députée de Guyane Christiane Taubira. Ce texte hautement symbolique comporte une série de mesures visant à encourager le devoir de mémoire. L'article 2 de cette loi stipule notamment que : « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent* ». Il faut attendre 2008 pour que l'enseignement de la traite des Noirs soit explicitement inscrit aux programmes des collèges. Il devient alors un thème obligatoire à abordé par les classes de quatrième dans le chapitre « l'Europe et le monde au XVIII^e siècle ». Cette même année, les enseignants de primaire ont également l'obligation de traiter « Les premiers empires coloniaux et l'esclavage » pour la période des Temps modernes. Jusque-là, ils devaient simplement évoquer « Le massacre des indiens d'Amérique et la traite des Noirs ». Concernant le thème du monde grec, il est abordé également dans les programmes de 2008 dans le chapitre 2 « La civilisation grecque ». Cependant, l'esclavage n'y est pas inscrit explicitement de même que pour les programmes de 2015.

L'esclavage n'est pas né récemment, il dure depuis bien longtemps. En effet l'esclavage existe depuis l'époque antique, il est mentionné dans les toutes premières traces écrites, comme le code de Hammurabi¹. Les preuves sûres de l'existence de l'esclavage commencent avec les sociétés historiques possédant l'écriture. En Grèce antique, l'esclavage est considéré par les Anciens² non seulement comme indispensable, mais ils pensent également qu'il est naturel. Même les Stoïciens ou les premiers chrétiens ne le remettent pas en cause. Malgré l'ancienneté de son existence, les dates pour faire reconnaître l'esclavage comme un crime contre l'humanité sont récentes. Par exemple, le 10 mai 2006, en France, a été fixé le jour « des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions » principalement en souvenir des

¹ Le Code de Hammurabi est un texte juridique babylonien daté d'environ 1750 av. J.-C., à ce jour le plus complet des codes de lois connus de la Mésopotamie antique.

² En Europe, depuis la Renaissance, les « Anciens » (par opposition aux « Modernes ») sont les habitants de la Grèce et de la Rome antique.

victimes de l'esclavage colonial. De même pour la loi Taubira, apparue en 2001. L'éloignement notable de ces dates avec l'esclavage interpelle.

En quoi l'impact de la loi de 2001, mettant en avant l'histoire de l'esclavage, est-il visible dans les manuels scolaires d'histoire de 6^{ème} ? Est-ce que les manuels scolaires français se centrent uniquement sur la traite des noirs ? Est-ce qu'ils soulignent également que l'esclavage est un crime à toutes les époques ? De plus l'esclavage n'est pas né récemment, on peut donc s'interroger sur ce silence au sein de l'école. Il semble également intéressant de s'interroger sur la volonté politique récente de créer un devoir de mémoire de l'esclavage dans les écoles. On peut se demander si cette mise en avant de l'esclavage ne crée pas une victimisation des esclaves en général. Par ailleurs, une autre question apparaît, celle du rôle de l'enseignant face aux enjeux mémoriels et à l'enseignement de l'histoire.

Pour réaliser cette étude, les recherches se sont basées sur des manuels scolaires d'histoire du cycle 3 et 4 et plus précisément en classe de 6^{ème}. De plus, elles concernent principalement des manuels parus après 2001. Il était important également de trouver d'anciens manuels datant d'avant 2001. Cette date joue un rôle clé concernant l'enseignement de l'esclavage à l'école primaire. Par ailleurs, l'analyse de tous ces ouvrages est rétrospective, c'est-à-dire que les manuels sont étudiés de la date la plus récente à la date la plus ancienne.

D'après les programmes officiels de 2008, les élèves étudient les premières traces de la vie humaine sur lesquelles on ne reviendra pas au collège. Ils y ont également abordé l'Antiquité à travers l'approche de la Gaule et de sa romanisation. En 6^{ème}, après un premier contact avec une civilisation de l'Orient, les élèves découvrent la Grèce et Rome : l'étude porte sur la culture et les croyances, sur l'organisation politique et sociale. Puis, dans les programmes officiels de 2015, c'est encore en classe de 6^{ème} que l'esclavage est abordé dans le thème 2 qui s'intitule « Récits fondateurs, croyances et citoyenneté dans la Méditerranée antique au I^{er} millénaire avant J.-C ». Le premier chapitre traite du monde des cités grecques. Il s'agit de mettre en évidence les fondements et les différentes dimensions non seulement politiques mais aussi religieuses et militaires de la démocratie athénienne. Le monde grec est donc intégré dans les deux programmes. Cependant, la différence avec les programmes de 2008 c'est que la classe de 6^{ème} intègre le cycle 3. C'est pour ces différentes raisons que l'étude s'est centrée uniquement sur des manuels d'histoire de 6^{ème}.

Concernant le travail de recherche, il y a eu dans un premier temps un repérage des manuels de 6^{ème} à la bibliothèque universitaire de l'ÉSPÉ où une dizaine de manuels de 2009 à 2017 a été sélectionnée. Dans un second temps, ils ont été comparés dans un tableau comprenant plusieurs critères d'observation des documents. Au regard des premières analyses le choix s'est porté essentiellement sur des documents iconographiques et textuels.

I. Savoirs et transmissions

A. L'esclavage dans le monde grec

La Grèce a été le berceau d'une brillante civilisation, une civilisation dominante, culturelle... Mais cet essor de la civilisation grecque a été possible grâce notamment à l'esclavage. Pour les grecs, l'esclavage était nécessaire. Par exemple, un grec qui occupait une place importante dans la société se devait de ne pas travailler. C'est pourquoi l'esclave faisait le travail à sa place. L'esclavage était en outre considéré à l'époque antique comme naturel : même les stoïciens ou les premiers chrétiens ne le remettrent pas en cause. À Athènes, les esclaves sont la seule catégorie d'hommes non libres. Ils sont la propriété de particuliers ou de la cité. On peut les acheter ou les vendre, c'est pourquoi les historiens les nomment « *esclaves marchandises* ». Ils sont toujours d'origine étrangère, ou esclaves nés d'autres esclaves dans la maison du maître. Ils sont certes considérés comme des personnes humaines, et des violences à l'égard des esclaves ou leur meurtre sont punis par la loi. Mais ils n'ont aucune capacité juridique, et leur témoignage n'est reçu que sous la question. Ils sont protégés en tant qu'objets de propriété c'est-à-dire que leur nuire est faire du tort à leur maître, et inversement, s'ils nuisent, leur maître est responsable d'eux. Les esclaves pouvaient pratiquer plusieurs activités, sauf bien évidemment l'activité sacrée pour les Grecs : la politique, réservés aux seuls citoyens.

Malgré tout, les esclaves jouaient un rôle prépondérant dans l'agriculture, qui était alors la base de l'économie grecque, où ceux-ci travaillaient dans les champs au sein de petites exploitations. Les esclaves jouaient également un rôle fondamental dans les mines et carrières, où le travail y est exténuant, mais aussi dans l'artisanat, comme employés de maison. En effet, la majeure partie des citoyens³ disposaient d'un ou de plusieurs esclaves domestiques. La Grèce se fournissait en esclave grâce aux prises de guerre, à la piraterie, au brigandage, ainsi qu'avec le commerce international. Il existe trois filières d'approvisionnement principales en esclaves : la guerre, la piraterie (maritime) ou brigandage (terrestre), et le commerce international (négoce avec des commerçants locaux de leurs congénères). Les esclaves étaient généralement non grecs, même si cela arrivait que des cités ennemies asservissent une cité rivale grecque en esclavage.

³ La plupart des citoyens possédaient des esclaves domestiques hormis les plus pauvres.

En dépit de la popularité des esclaves chez les citoyens libres, ceux-ci ne sont pas donnés. Ils étaient vendus entre 180 et 600 drachmes⁴ selon leurs compétences. Rapporté en euros, cela reviendrait à payer un esclave entre 11 000 et 36 000 euros. Les esclaves peuvent être affranchis, et ce dès le 6ème siècle avant J.-C. Pour cela, l'esclave doit généralement rembourser au moins sa valeur marchande à son maître, soit grâce à ses économies, soit en contractant un prêt.

Malgré tout, l'esclave affranchi ne devient pas citoyen pour autant et subit encore une série de contraintes (droit de regard de l'ancien maître, ...) rapprochant le statut de l'ancien esclave davantage du métèque que du citoyen. L'esclavage est un fait culturel et économique dans la Grèce antique. En effet, si l'idée que tous les hommes appartiennent à une même race qu'ils soient Grecs ou Barbares se développe chez des mouvements tels que les Sophistes, pour les Grecs dans une société normale il y a des esclaves. Seule une société idéale, où les objets s'actionnent d'eux-mêmes, et où la subsistance tombe du ciel permettrait selon eux de se passer d'esclaves.

B. Des conceptions diverses de l'esclavage en Grèce

1. Les conceptions antiques

La plupart des grands noms de la Grèce antique ne remettent pas en cause l'existence de l'esclavage. Parmi ces noms, on retrouve Aristote, Héraclite et Homère. Pour ce dernier, l'esclavage est une conséquence inévitable de la guerre. En effet, Héraclite l'admet dans ses propos : « *Le combat est père de tout, roi de tout (...) : il a rendu les uns esclaves, les autres libres.* »⁵. Durant l'Antiquité, un nouveau concept concernant l'esclavage immerge, il s'agit de l'esclave par nature. Ces termes signifient que l'esclave est inné et n'est pas modifié par l'intervention de l'homme. Cette conception provient notamment d'Hippocrate qui selon sa théorie, le climat tempéré en Asie est la cause d'une production d'hommes silencieux et soumis. Cette explication est reprise par Aristote dans ses *Politiques*⁶, où il approfondit la théorie de l'esclave par nature : « *L'être qui, grâce à son intelligence, est capable de prévoir est gouvernant par nature ; l'être qui, grâce à sa vigueur corporelle, est capable d'exécuter est*

⁴ Monnaie d'argent en usage notamment en Grèce valant six oboles et un centième de mine, et qui se définissait par son poids d'argent

⁵ Héraclite, Fragment 129 Conche 53 Diels

⁶ Les *Politiques* est un livre du philosophe grec Aristote, dans lequel ce dernier s'attache à analyser les affaires humaines en tant qu'elles se déroulent dans l'espace de la Cité-État

gouverné et par nature esclave. »⁷. Cependant cette théorie est démentie par Platon qui condamne implicitement l'esclavage dans le *Ménon*⁸ en faisant participer un jeune esclave à la discussion philosophique. Par ce biais, le jeune esclave possède alors un statut d'être humain à part entière et le concept d'esclavage par nature est démenti. Platon condamne aussi l'esclavage comme institution, dans le *Politique*⁹ en faisant explicitement une mesure pénale destinée à sanctionner ceux qui sont coupables de tomber au dernier degré de l'avilissement de même que les criminels sont punis d'exil ou de mort. Ainsi conçu, l'esclavage équivaut à la prison perpétuelle, mais dans des conditions bien plus humaines. Dans ce texte, Platon limite donc l'usage légitime de l'esclavage à quelque chose d'exceptionnel.

Au même moment, l'idée que tous les hommes appartiennent à la même race se développe chez les Sophistes. C'est pourquoi certains hommes sont esclaves alors qu'ils possèdent l'âme d'un homme libre et réciproquement. Même Aristote reconnaît cette possibilité. Cependant il rejoint tout de même la théorie d'Hippocrate qui soutient la conception de l'esclave par nature. De plus il propose l'argument selon lequel l'esclavage ne peut être imposé que si le maître est meilleur que l'esclave. De leur côté, les Sophistes finissent par conclure que la véritable servitude n'est pas liée au statut mais est celle de l'esprit : ainsi, dit Ménandre, « *Sois libre d'esprit, bien que tu sois esclave : dès lors, tu ne seras plus esclave* ». Cette idée, reprise à la fois par les stoïciens et les épicuriens n'est en rien une opposition au système de l'esclavage. De manière générale, cette idée contribue au contraire à rendre le l'esclavage une normalité et une nécessité. Pour les Grecques, les seules sociétés sans esclaves sont celles de l'Âge d'or ou de pays de Cocagne, où la satisfaction des besoins n'est pas un problème.

2. *Les conceptions modernes*

Les conceptions modernes concernant l'esclavage traitent notamment de l'esclave-marchandise. Pour cette conception, l'esclave est un individu privé de liberté et soumis à un propriétaire qui peut l'acheter, le vendre ou le louer, comme un bien. L'esclave est alors plus proche de l'objet que de l'homme. Ces études à propos de l'esclavage en Grèce antique posent des problèmes méthodologiques car les traces de documentation sont très différentes les unes des autres et elles s'appliquent principalement sur la cité d'Athènes. De plus, le sujet de

⁷ Les *Politiques* (Livre I, 2, 2)

⁸ Dialogue de Platon avec Socrate, Ménon et Alytos

⁹ Le *Politique* : Dialogue de Platon

l'esclavage n'est pas un élément traité en tant que tel. Il fait seulement l'objet de quelques mentions. Les plaidoyers judiciaires du IV^{ème} siècle avant J.-C. ne s'intéressent à l'esclave qu'en tant que source de revenus. La comédie et la tragédie mettent en scène des stéréotypes. Il est difficile de distinguer avec certitude un esclave d'un artisan dans la production iconographique ou parmi des stèles. Même la terminologie est souvent vague. C'est seulement qu'à partir du XVI^{ème} siècle que le discours sur l'esclavage antique devient moralisateur : il doit être interprété à la lumière de l'esclavage colonial soit que les auteurs en louent les mérites civilisateurs, soit qu'ils en dénoncent les méfaits. Ainsi Henri Wallon exploite ces propos pour publier en 1847 une « *Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité* » dans le cadre de son combat pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Au XIX^{ème} siècle émerge un discours différent, de type économique-politique. Il s'agit désormais de distinguer des phases dans l'organisation des sociétés humaines, et d'interpréter correctement la place qu'y joue l'esclavage grec. L'influence de Marx est ici déterminante : pour lui, la société antique est caractérisée par un essor de la propriété privée et par le caractère dominant et non secondaire, comme dans les autres sociétés pré-capitalistiques de l'esclavage comme mode de production. S'oppose bientôt à l'interprétation marxiste le courant positiviste représenté par l'historien Édouard Meyer (*l'Esclavage dans l'Antiquité*, 1898) : selon lui, l'esclavage est l'envers de la démocratie grecque. Il est donc un phénomène juridique et social, et non économique.

Ce courant historiographique évolue au XX^{ème} siècle : mené par un auteur comme Joseph Vogt, il voit en l'esclavage la condition du développement de l'élite, en l'espèce les citoyens. Inversement, il insiste sur les possibilités offertes aux esclaves de s'agréger à l'élite. Il estime que la société moderne, fondée sur des valeurs humanistes, a permis de dépasser ce mode de développement. Ce sont dans les années 1960 que les études sur l'enseignement de l'esclavage en France suscitent l'intérêt des chercheurs français. Ce qui émerge principalement de ces études, c'est le retard de la France par rapport aux autres pays eux aussi confrontés à la question de l'esclavage. On y retrouve les États-Unis, les pays d'Afrique, l'Angleterre, le Brésil et l'ensemble des Caraïbes. Le passé colonial français reste un point sensible et il est difficile de l'intégrer au récit national. C'est ce qui émerge des propos de Françoise Vergès, politologue et présidente du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE) : « *l'absence de l'esclave dans les enceintes politiques de la nation est symptomatique de la difficulté à penser*

sa présence comme sujet de l'histoire puisque ce statut lui a été nié »¹⁰. Cependant, d'après Olivier Grenouilleau, historien et membre du groupe Histoire et Géographie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), c'est actuellement « *une histoire en plein essor mais peu connue et mal reconnue* »¹¹. En effet, certains préjugés persistent et beaucoup de propos se retrouvent déformés. L'esclavage grec fait toujours l'objet de débats historiographiques, en particulier sur deux questions provenant de l'école marxiste, à savoir : peut-on dire que la société grecque était esclavagiste, c'est-à-dire que son économie reposait sur l'esclavage ? De plus est-ce que les esclaves grecs formaient une classe sociale ?

C. Le cadre scolaire

1. Le manuel scolaire, bien plus qu'un outil pédagogique

Le manuel scolaire occupe une place importante dans la pratique pédagogique. En effet, d'après plusieurs recherches, il est reconnu comme l'un des facteurs les plus efficaces pour améliorer la qualité de l'enseignement, particulièrement dans les états où le système éducatif manque de moyens. D'après les recherches de Seguin en 1989, l'amélioration dans la fourniture de manuels scolaires aux écoles avait une influence positive sur le rendement scolaire. Il en découle ainsi que les manuels sont un outil de réussite scolaire. Ces derniers aident à la fois les élèves et les enseignants, ce qui lui permet d'englober tout le système éducatif. Concernant les élèves, cela offre une pluralité de connaissances où il peut apprendre et comprendre de nouvelles choses. Et pour les enseignants, une aide à la gestion de ses cours ainsi que de nombreux exercices. De plus les manuels scolaires permettent aux parents d'élèves, l'accompagnement et le suivi des apprentissages de leurs enfants. Mais cet outil pédagogique n'est pas un simple support de transmission des connaissances, puisque par son contenu il participe non seulement à l'instruction mais également à l'éducation « *par la transmission, de manière plus ou moins explicite, de modèles de comportement sociaux, de normes et de valeurs.* » (Unesco, 2008). C'est-à-dire qu'il renferme un aspect cognitif et un aspect idéologique, et c'est ce qui donne au manuel scolaire un pouvoir considérable. Ainsi, les textes

¹⁰ Vergès Françoise, « Traite des Noirs, esclavage colonial et abolitions : comment rassembler les mémoires », HERMES, 10/2008, n°52, p. 52-58, p. 53

¹¹ Grenouilleau Olivier, « Les traites négrières, Essai d'histoire globale », Paris, Gallimard, 2004, p. 32

et les illustrations présents dans les manuels constituent des références pour ses utilisateurs, et contribuent à la construction de leurs représentations sociales.

D'après Alain Choppin, maître de conférences en histoire de l'éducation et fondateur de l'IARTEM (Association internationale de recherche sur les manuels scolaires et les médias éducatifs), le manuel scolaire est « *un outil complexe qui se prête à des approches multiples*. »¹² En effet, il a regroupé trois approches que peuvent avoir les manuels scolaires. Pour l'enseignant, c'est un outil pédagogique, tandis que pour le gouvernement, c'est un vecteur de transmission idéologique, et pour les sociologues, c'est un reflet de la société. Le manuel scolaire est à la fois le support des programmes mis en place par l'État, et « *le véhicule d'un système de valeurs, d'une idéologie, d'une culture* »¹³. Il n'est donc pas neutre. Il laisse transparaître une vision du monde et transmet les normes et les valeurs d'une société. Toujours selon Alain Choppin, la subjectivité du manuel est visible à travers son organisation interne, notamment par la forte présence de l'iconographie. « *L'imagerie, dont la place n'a cessé de croître dans les manuels depuis les années 1870, joue un rôle essentiel de par sa puissance émotionnelle et évocatrice* »¹⁴. Ainsi, l'image, conçue par le concepteur du manuel ou choisie par lui, est un point essentiel à étudier car elle est chargée de sens. De plus ce sont souvent ces images que les enfants retiennent et mémorisent.

Le rapport de mars 2012 intitulé : « *Les manuels scolaires : situation et perspectives* », met en avant les paradoxes du manuel scolaire, en particulier la diversité du public ciblé, qui a parfois des attentes contradictoires. « *Il est destiné aux élèves, mais aussi conçu pour les enseignants et choisi par eux. Il est l'expression des programmes officiels aux yeux des élèves, des parents voire des enseignants, au moins garant de leur bonne application, mais de moins en moins règlementé par l'institution.* »¹⁵. Au milieu du XV^{ème} siècle apparaît l'imprimerie ce qui va favoriser le développement des supports écrits dans la société et notamment dans l'éducation. C'est cependant qu'au XIX^{ème} siècle que les manuels scolaires adviennent en masse en France tout d'abord avec la loi Guizot sur la liberté de l'enseignement le 28 juin 1833. Cette loi stipule notamment que les manuels sont soumis à une autorisation préalable. Par conséquent, le manuel doit être approuvé par l'État avant d'être introduit dans une école. Même

¹² Choppin Alain, Les Manuels scolaires, histoire et actualité, Paris, Hachette Éducation, 1992, p. 19

¹³ Ibid., p.19

¹⁴ Ibid., p.165

¹⁵ « Les manuels scolaires : situation et perspectives », Inspection générale de l'éducation nationale, Rapport n° 2012-036, Paris, 2012, p. 7.

si en réalité les éditeurs et les instituteurs contournent cette loi, elle n'est reconsidérée qu'en 1865, par Victor Duruy, qui libéralise et facilite le choix d'un livre scolaire. Par la suite, avec les lois Ferry des années 1881-1882, d'autres problématiques surviennent. Les manuels scolaires doivent désormais prendre en considération la laïcité. C'est en particulier la question de l'introduction d'une morale laïque qui pose problème et qui est à l'origine d'une « guerre des manuels » entre les catholiques et les Républicains.

Parallèlement, les techniques d'impression des maisons d'édition deviennent plus performantes et permettent une large diffusion du livre scolaire. Cependant, au regard des évolutions technologiques actuelles, il est légitime de s'interroger sur le devenir du manuel scolaire. Tout d'abord, il semble, qu'aujourd'hui, les enseignants aient tendance à se détacher davantage du support papier afin de privilégier d'autres approches, notamment la démarche expérimentale et les sources audio-visuelles. De même, à l'ère du numérique, l'utilisation du manuel est en pleine mutation. En effet, le manuel numérique incite notamment à une utilisation plus collective. Par ailleurs, le manuel scolaire est l'objet de polémiques et de critiques liées aux représentations stéréotypées qu'il véhicule. En novembre 2008, la HALDE publie un rapport mettant en évidence les différents stéréotypes présents dans les manuels scolaires. Cette étude porte sur les stéréotypes liés au genre, à l'origine, au handicap, aux seniors et à l'orientation sexuelle. Ainsi, dans les manuels d'histoire-géographie, les esclaves sont fréquemment représentées dans une situation dévalorisante et humiliante ce qui participe à une généralisation et engendre auprès des élèves des représentations souvent erronées.

2. *Manuels et programmes : des liens souvent distendus*

Plusieurs constats mettent en évidence quelques discordances entre les manuels scolaires et les programmes officiels. Ces constats inspirent la note de service n°86-133 du 14 mars 1986 relative aux manuels scolaires de collège. Elle vise à remédier aux dérives constatées. La valeur pédagogique du manuel est mise en évidence : c'est « *un auxiliaire pédagogique pour le professeur et une aide pour l'élève* » ; c'est aussi « *un livre, un instrument de référence, un moyen d'accès à la culture* ». Les critères et les procédures de choix sont simplifiés : « *en fonction de l'avis du conseil d'administration et dans le respect de la liberté du professeur, réaffirmée dans les programmes et instructions, les équipes pédagogiques opèrent, sous la responsabilité du chef d'établissement, les choix définitifs de manuels en tenant compte du montant des crédits alloués* ». Parmi les critères de choix, sont mentionnés : « *la rigueur scientifique dans l'exposé des connaissances, dans les propositions d'exercices et dans*

le développement des méthodes, l'objectivité et le respect scrupuleux des opinions, l'absence des préjugés sexistes ou racistes, la simplicité, la correction et la qualité de la langue, la pertinence et la qualité de la documentation et de l'iconographie ».

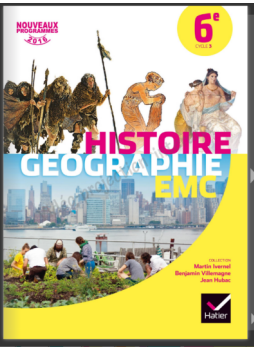
Le Conseil national des programmes (CNP) rédige la charte sur les programmes de novembre 1991 en s'inspirant des rapports du Collège de France (1985) et de la commission Bourdieu-Gros (1989). Elle se conclut sur le rôle des manuels : *« Le manuel est un outil essentiel de la mise en œuvre des programmes. Il ne se substitue pas à eux. Il est souhaitable que le manuel publie le texte d'accompagnement du programme destiné aux élèves, à leurs parents et à leurs employeurs »*. De plus, la charte dispose que les documents d'accompagnement des programmes pour les diverses disciplines préciseront *« l'équipement ou le matériel nécessaires, l'apport éventuel des technologies modernes, et, pour les élèves des collèges et lycées, les documents qui pourraient être utilisés dans le cadre du CDI »*. Elle prévoit d'associer les éditeurs à la concertation organisée pour le suivi des programmes. Le décret n° 90-179 du 23 février 1990 qui a créé le CNP dispose, en son article 7, que la publication des programmes doit intervenir quatorze mois au moins avant leur entrée en vigueur. Ce délai permet d'assurer l'information des enseignants et de préparer les outils pédagogiques nécessaires, comme les manuels scolaires. Réduit ensuite à douze mois, ce délai ne sera pas respecté à chaque changement de programme. Tirant en 2000 le bilan du fonctionnement du CNP, le rapport demandé par le ministre sur l'élaboration et l'accompagnement des programmes recommande que l'institution porte un regard plus attentif sur les manuels, dans la mesure où ils sont inséparables de la bonne connaissance et de la bonne application des programmes. Il est suggéré que le CNDP puisse être chargé de préciser les attentes de l'institution, de présenter des analyses et des études comparatives, de nourrir la réflexion sur la façon dont les manuels interprètent les programmes et informent les pratiques¹⁶. Dans une note au ministre sur l'élaboration des programmes, en date du 12 septembre 2004, l'inspection générale de l'éducation nationale souligne les faiblesses de l'organisation mise en œuvre à travers le CNP. Il est signalé que les éditeurs, s'ils sont parfois informés de l'esprit des programmes, restent toutefois libres de leur interprétation et certifient eux-mêmes les manuels *« conformes aux programmes »*. Il est proposé qu'un cahier des charges soit rédigé à destination des éditeurs.

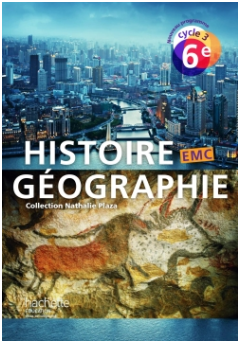
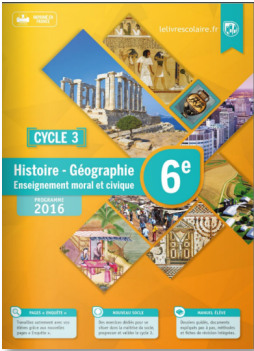
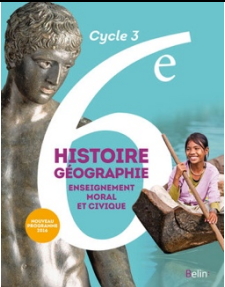
¹⁶ L'élaboration et l'accompagnement des programmes, rapport remis au ministre de l'éducation nationale le 17 juillet 2000 par l'inspecteur général Alain Boissinot.

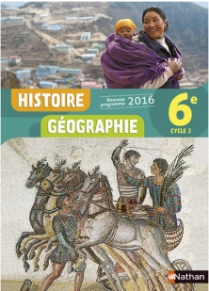
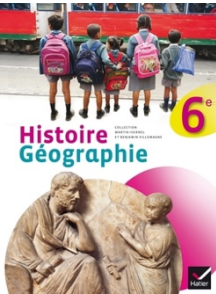
La loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 confirme la liberté pédagogique dont jouissent les enseignants. Elle introduit une nouvelle logique dans la conception et l'élaboration des programmes. Les propositions concernant les manuels, contenues dans les rapports ci-dessus, ne sont pas retenues dans ce cadre nouveau. Les mentions faites du manuel dans les textes officiels seront désormais épisodiques, liées à l'apparition de nouveaux programmes, associées à la question du poids du cartable, ou de plus en plus à l'émergence des outils numériques. C'est ainsi que les programmes de l'école de 2008 soulignent le rôle des manuels. Dans le cycle des apprentissages fondamentaux, pour l'apprentissage de la lecture, il est rappelé que « *l'appui sur un manuel de qualité est un gage de succès pour cet enseignement délicat* ». Les compétences attendues en cycle des approfondissements comprennent la bonne utilisation du manuel. Faisant suite à l'observation d'une fréquente inadéquation à ces programmes des manuels en usage, la circulaire de rentrée du 2 mai 2011 a encore souligné l'importance et le rôle des manuels. Elle demande aux corps d'inspection de veiller à la présence et à l'usage de manuels adaptés aux programmes, dans la lettre et dans l'esprit : « *car l'on n'enseigne pas sans livre, pas plus que l'on n'apprend sans livre, la photocopie ne pouvant en tenir lieu* ». C'est la marque d'une attention constante, dans le premier degré, à la place du livre, et donc du manuel, dans les apprentissages premiers, en particulier celui de la lecture.

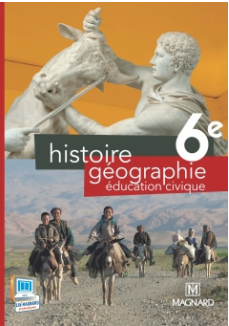
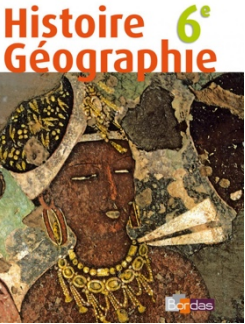
Conformément à la logique retenue pour choisir les manuels, dans le cadre de l'école ou de l'établissement, le cahier des charges des dix compétences à acquérir par les professeurs inclut la capacité à « *apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires numériques ou non et livres du professeur associés, ressources documentaires numériques ou non, logiciels d'enseignement, etc.)* ».

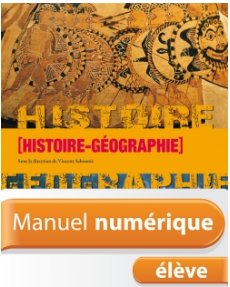
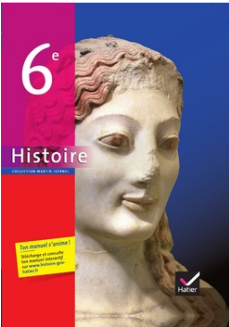
II. Analyse comparative des manuels scolaires

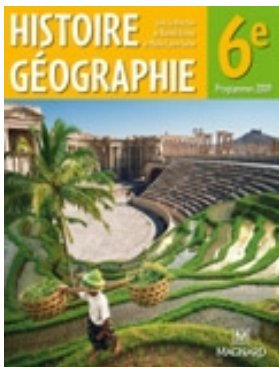
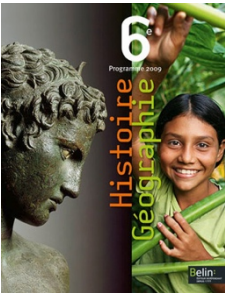
Manuels	Année de parution	Éditeur	Appartenance aux programmes	Pages consacrées aux chapitres ou aux leçons sur le monde grec	Documents en lien avec l'esclavage dans le monde grec	Type de document concernant l'esclavage
	2017	Hatier	BO spécial n°11 de 2015	25 pages : de p.68 à p.93	4 documents : p.85	- Une photographie d'une coupe montrant un citoyen et son esclave. - Un graphique chiffré sur les différentes personnes à Athènes (Citoyens, femmes et enfants, métèques et esclaves). - Un texte d'un Athénien qui parle des esclaves. (Le rôle et la place qu'ils occupaient). - Un texte d'Aristote.
	2016	Magnard	BO spécial n°11 de 2015	17 pages : de p.60 à p.76	1 document : p.73	- Une photographie de la frise du Parthénon montrant des esclaves menant des animaux pour les sacrifices.

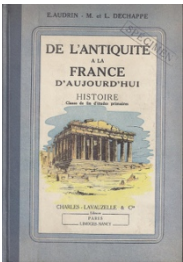
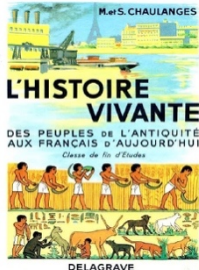
	2016	Hachette éducation	BO spécial n°11 de 2015	20 pages : de p.58 à p.77	Aucun	Aucun document ne traite des esclaves en Grèce.
	2016	Livrescolaire.fr	BO spécial n°11 de 2015		1 document : p.85	- Un diagramme circulaire concernant les habitants qui vivaient à Athènes dont les esclaves.
	2016	Belin	BO spécial n°11 de 2015	17 pages : de p.56 à p.72	2 documents : p.69	- Photographie du Bas-relief de Thasos montrant un esclave, un citoyen et une femme. - Un diagramme circulaire concernant la répartition de la population à Athènes.

	2016	Nathan	BO spécial n°11 de 2015	18 pages : de p.62 à p.81	1 document : p.76	- Un texte écrit par le manuel présentant les habitants d'Athènes.
	2014	Hatier	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	15 pages : de p.52 à p.66	4 documents : p.62 et p.63	- Une photographie d'une coupe montrant un citoyen et son esclave. - Un texte d'un Athénien et un texte d'Aristote parlant des esclaves, leur rôle ainsi que leur place. - Un diagramme circulaire sur la répartition de la population à Athènes. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.

	2013	Magnard	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	18 pages : de p.46 à p.63	3 documents : p.56 et p.57	- Un texte d'Aristote expliquant le rôle des esclaves à Athènes. - Un diagramme circulaire sur les citoyens et non-citoyens à Athènes. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.
	2009	Bordas	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	17 pages : de p.46 à p.62	5 documents : p.58 à p.61	- Un diagramme en bâton sur la population athénienne. - Photographie d'une plaque corinthienne montrant un esclave dans une mine d'argent. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes. - Un texte d'Aristote qui définit un esclave comme un « instrument vivant ». - Une stèle funéraire qui montre un esclave aux pieds de son maître.

	2009	Hachette éducation	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	17 pages : de p.58 à p.74	3 documents : p.66 et p.68	- Photographie du Bas-relief de Thasos montrant un esclave, un citoyen et une femme. A chaque personnage est associé un court texte explicatif. - Un texte d'Aristote expliquant le rôle des esclaves ainsi que leur place dans la cité d'Athènes. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.
	2009	Hatier	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	21 pages : de p.48 à p.68	4 documents : p.54 et p.55	- Un texte d'un Athénien et un texte d'Aristote parlant des esclaves, leur rôle ainsi que leur place. - Un diagramme en bâton sur la population athénienne. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes. - Photographie d'une coupe qui montre un citoyen et son esclave.

	2009	Magnard	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008	19 pages : de p.40 à p.58	3 documents : p.50 et p.51	- Un tableau qui montre la répartition de la population à Athènes. - Un texte d'un Athénien et un texte d'Aristote parlant des esclaves, leur rôle ainsi que leur place. - Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.
	2009	Belin	BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008			

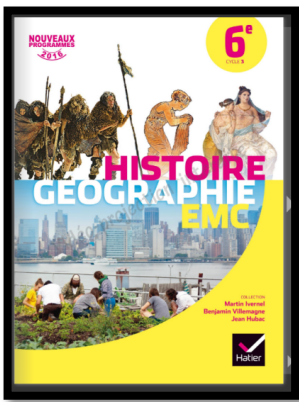
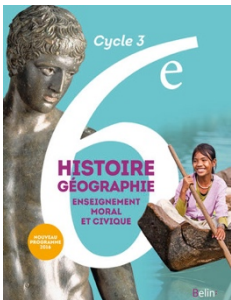
	1952	Paris Limoges Nancy	Instructions officielles d'octobre 1945	14 pages : de p.15 à p.28	1 document : p.26	- Un texte qui explique la vie démocratique à Athènes. Les esclaves y sont mentionnés une fois.
	1961	Delagrave	Programmes officiels de 1947	6 pages : de p.17 à p.22		

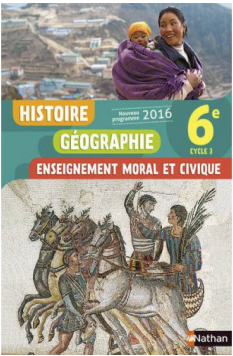
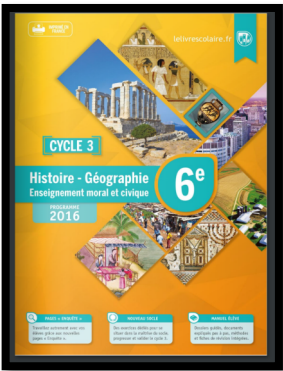
A. Les manuels postérieurs à 2001

1. Programmes de 2015

Concernant les manuels scolaires qui suivent la loi Taubira, le thème du monde grec est bien présent. Il est notamment inscrit dans les programmes scolaires de 2008 ainsi que de 2015. Dans un premier temps, il s'agit de comparer les manuels de 2017 à 2016, c'est-à-dire les manuels appartenant aux programmes de 2015. Grâce à cette comparaison, nous mettrons en exergue leurs différences ainsi que leurs points communs. Cela permettra par la suite de répondre à certaines des hypothèses.

Dans le tableau ci-dessous sont étudiés les manuels scolaires pour les programmes de 2015. Les manuels sont numérotés afin d'éclaircir nos propos tout au long de la comparaison. Les documents présents dans les tableaux ont un lien plus ou moins direct avec l'esclavage en Grèce.

PROGRAMMES DE 2015	
Manuel n°1 	Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017. Chapitre 4 : Le monde des cités grecques p. 68 Étude : Citoyens et non citoyens à Athènes p. 86 Document 1 : <i>Un citoyen et son esclave</i> (coupe du Vème siècle avant J.-C. Musée du Louvre, Paris.) Document 2 : <i>Un Athénien parle des esclaves</i> . D'après Pseudo-Xénophon, gouvernement des Athéniens, IVème siècle avant J.-C. Document 3 : <i>Citoyens et non citoyens</i> . Diagramme en bâton. Document 4 : <i>Le citoyen selon Aristote</i> . D'après Aristote, Politique, IVème siècle avant J.-C.
Manuel n°2 	Histoire, Géographie, EMC, Belin, 2016. Chapitre 3 : Le monde des cités grecques p. 56 Cours 2 : Athènes, cité démocratique p. 68 Document 3 : <i>Citoyen, femmes et esclaves</i> . Bas-relief de Thasos vers 450 avant J.-C. Musée archéologique d'Istanbul. Document 5 : <i>Répartition de la population athénienne au Vème siècle avant J.-C.</i>

Manuel n°3 	Histoire, Géographie, EMC, Nathan, 2016. Chapitre 4 : Le monde des cités grecques p. 62 Leçon : Le monde des cités grecques p. 76 Document C : <i>Athènes, une cité démocratique.</i>
Manuel n°4 	Histoire, Géographie, EMC, livrescolaire.fr, 2016. Chapitre 4 : Le monde des cités grecques p. 76 Leçon : La démocratie à Athènes p. 84 Document 4 : <i>Les habitants d'Athènes et leurs activités.</i>
Manuel n°5 	Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2016. Chapitre 4 : Le monde des cités grecques p. 60 Leçon d'Histoire des arts : p.73 Document 1 : Des esclaves menant des animaux pour le sacrifice.

D'après les premières constatations, on remarque que dans chaque chapitre de chaque manuel, le thème du monde grec est présent. Tous les manuels sont en adéquation avec les programmes de 2015. Concernant maintenant l'esclavage, des documents y font référence dans la plupart des manuels hormis celui de l'éditeur Hachette Éducation. Ces références sont présentes dans plusieurs types de documents comme des images, des photographies, des textes, des diagrammes et parfois dans des questionnements. Lorsqu'on approfondit les recherches, on remarque que dans le manuel n°1, quatre documents traitent de l'esclavage : deux textes, un schéma et une image. Sur cette page (cf. image ci-contre), il est question de qui était citoyen et qui ne l'était pas dans la cité d'Athènes.

Le document 1 est une photographie d'une coupe montrant un citoyen et son esclave. Un esclave joue de la musique pour un citoyen. Cette image permet de comprendre une des tâches qu'avaient les esclaves cependant il



P.86 du manuel Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017.

est difficile pour un élève de remarquer que cet esclave est au service d'une personne et ne bénéficiait sans doute pas d'une grande liberté. Pour remédier à cela, ce manuel à tout de même introduit quatre autres documents dont une définition qui précisent la nature exacte de l'esclave en Grèce. Le document 2 est un texte d'un Athénien parlant des esclaves. C'est le seul texte de tous les manuels qui définit les esclaves. Ce qui est très intéressant, c'est que ce dernier est une retranscription des propos d'un Athénien. Une source riche pour les élèves car ce texte suscite des interrogations quant aux propos utilisés : « *l'esclave est un instrument vivant* ». Ce manuel respecte les propos de la loi Taubira en dénonçant l'horreur de l'esclavage. Le troisième document est un diagramme en bâton montrant les différents statuts des personnes à Athènes. Les esclaves représentent plus d'un quart de la population, ils font donc partie intégrante de la cité Athénienne. Des diagrammes sont présents dans les manuels 1, 2 et 4. Ces diagrammes sont importants car ils permettent de comprendre que les esclaves représentent la moitié de la population athénienne. Il en découle donc que ce sont les personnes les plus représentées dans

la cité. C'est ici qu'apparaît un paradoxe : sachant que la population des esclaves était la plus nombreuse, qu'un seul texte dans tous les manuels les définit.

Le quatrième document (cf. image ci-contre) est un texte d'après Aristote. Ce texte dévoile bien que même pour les stoïciens, dont fait partie Aristote, l'esclavage était pour les grecs nécessaire : en effet, un grec de haut rang se devait de ne pas travailler, l'esclave le faisait donc à

4 Le citoyen selon Aristote

« Un citoyen n'est pas citoyen par le seul fait d'habiter un certain territoire, puisque métèques et esclaves ont aussi le droit d'habiter ce territoire. Un citoyen se définit par la participation à la justice et aux fonctions offertes par l'État en général »

■ D'après Aristote, *Politique*, IV^e siècle avant J.-C.

Document 4 du manuel Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017.

sa place. L'esclavage était en outre considéré à l'époque comme naturel. Après la lecture de cette page, un élève peut tout à fait comprendre la place et le rôle de l'esclave dans le monde grec. De plus, les mots employés dans les différents documents du manuel n°1, notamment dans le document 2 interpellent et les élèves ne peuvent que constater la cruauté de l'esclavage.

Dans la manuel n°2, on trouve encore un texte d'après Aristote qui n'hésite pas à comparer les esclaves à des animaux sauvages. « *Le même rapport se retrouve entre l'homme et les autres animaux. D'une part les animaux domestiques sont d'une nature meilleure que les animaux sauvages, d'autre part, le meilleur pour tous est d'être gouvernés par l'homme car ils y trouvent leur sauvegarde. De même, le rapport entre mâle et femelle est par nature un rapport entre plus fort et plus faible, c'est-à-dire entre commandant et commandé. Il en est nécessairement de même chez tous les hommes. Ceux qui sont aussi éloignés des hommes libres que le corps l'est de l'âme, ou la bête de l'homme (et sont ainsi faits ceux dont l'activité consiste à se servir de leur corps, et dont c'est le meilleur parti qu'on puisse tirer), ceux-là sont par nature des esclaves* ». Là encore, des mots forts sont employés. Il est important aussi de souligner que ces mots sont prononcés par un personnage important en Grèce, Aristote. On se rend compte grâce aux manuels 1 et 2 que l'esclavage en Grèce était omniprésent. Toujours dans ce manuel, le document 3 est une image du bas-relief de Thasos où l'on remarque une femme, un enfant et un esclave. Un texte explicatif est associé à chaque personnage. Ici, l'esclave est défini de la façon suivante : « *une personne non libre qui appartient à un maître et qui n'a aucun droit* ». Cette définition est aussi présente dans le manuel n°1 dans un encadrer en bas de la page. Ces deux premiers manuels illustrent correctement la place de l'esclavage dans le monde grec grâce notamment aux documents dont les propos sont interpellateurs. Ces

manuels sont en adéquation avec le programme et ils sont surtout en adéquation avec la loi Taubira qui stipule bien que l'esclavage doit être reconnu comme crime contre l'humanité. On peut dire que ces manuels ont un rôle mémoriel.

Dans les manuels n°3, 4 et 5, l'esclavage est traité dans un second plan. Ces derniers possèdent seulement un document chacun faisant référence aux esclaves. Les manuels n°3 et n°4 proposent un diagramme montrant la répartition de la population à Athènes. On remarque comme dans les manuels précédant que les esclaves font partie de la moitié de la population athénienne. Cependant aucun autre document concerne les esclaves. Seul le manuel n°5 propose une photographie de la frise du Parthénon (cf. image ci-contre) montrant des esclaves menant des animaux pour les sacrifices. Il est possible dans cette image de voir une tâche des esclaves.

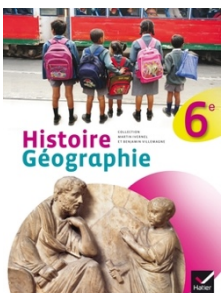
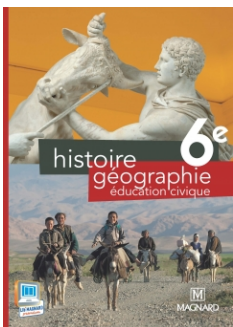
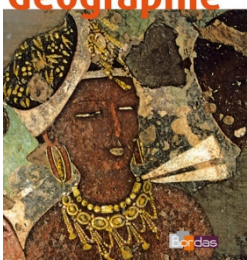


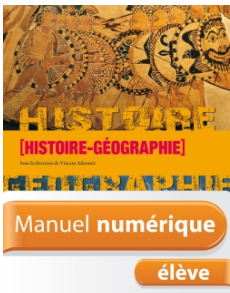
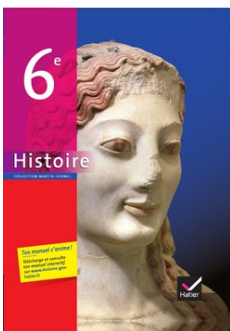
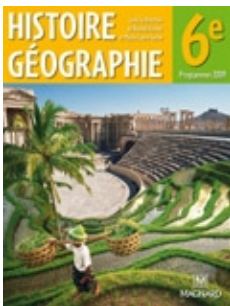
Fragment de la frise du Parthénon

Contrairement aux manuels n°1 et n°2, aucun texte n'est proposé. Il est donc impossible pour des élèves de définir correctement un esclave sans l'aide de l'enseignant. Certes ces manuels sont conformes aux programmes car ils respectent le thème de la Grèce antique, cependant la relation avec la loi Taubira est absente. La différence notable entre tous ces manuels c'est le rôle qu'ils transmettent par rapport à l'esclavage. Les deux premiers manuels ont un rôle qui tend sur le devoir de mémoire tandis que les manuels n°3, 4 et 5 ont un rôle davantage informationnel.

2. Programmes de 2008

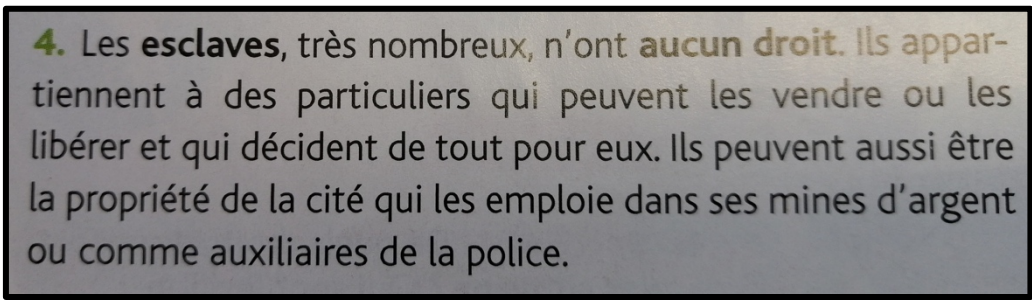
Dans l'analyse suivante, ce sont les manuels appartenant aux programmes de 2008 qui vont être étudiés. Sachant qu'ils sont plus récents par rapport à la loi Taubira, il serait intéressant de voir si ces derniers transmettent ses propos. Comme dans le tableau précédent les manuels sont numérotés afin d'éclaircir nos propos tout au long de la comparaison.

PROGRAMMES DE 2008	
Manuel n°1 	Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2014 Chapitre 3 : La cité des Athéniens p. 52 Étude : La cité et ses habitants p. 62 Document 7 : <i>Un citoyen et son esclave</i> (Coupe du Vème siècle avant J.-C., Musée du Louvre, Paris.) Document 6 : <i>Un athénien parle des esclaves</i>. D'après Pseudo-Xénophon, Gouvernement des Athéniens, IVème siècle avant J.-C. Document 1 : <i>Le statut des habitants d'Athènes</i>. Diagramme circulaire. Document 4 : Une définition de l'esclave proposée par le manuel.
Manuel n°2 	Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2013 Chapitre 3 : Le monde des cités grecques p. 56 Cours 2 : Athènes, cité démocratique p. 68 Document 1 : <i>Le citoyen selon Aristote</i>. D'après Aristote, Politique, IVème siècle avant J.-C. Document 2 : <i>Répartition de la population athénienne au Vème siècle avant J.-C.</i> Document 3 : Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.
Manuel n°3 	Histoire, Géographie, EMC, Bordas, 2009 Chapitre 3 : Athènes, la cité démocratique p.46 Leçon 2 : La démocratie des Athéniens p.58 à 60 Document 1 p.58 : <i>La population athénienne au Vème siècle avant J.-C.</i> Document 2 p.61 : <i>Un esclave dans une mine d'argent</i>. Plaque corinthienne, VIIème siècle avant J.-C. Document 1 p.61 : <i>Un esclave est un instrument vivant</i>. D'après Aristote, La politique IVème siècle avant J.-C.

	Document 5 : <i>Un esclave aux pieds de son maître</i> . Stèle funéraire, Vème siècle avant J.-C.
Manuel n°4 	Histoire, Géographie, EMC, Hachette Éducation, 2009 Chapitre 4 : La cité des Athéniens p.58 Leçon 2 : Les Athéniens p.66 Document 3 : <i>Citoyen, femmes et esclaves</i> . Bas-relief de Thasos vers 450 avant J.-C. Musée archéologique d'Istanbul. Document 2 : <i>Le citoyen et l'esclave</i> . D'après Aristote, Politique, IVème siècle avant J.-C. Document C : Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.
Manuel n°5 	Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2009 Chapitre 3 : La cité des Athéniens p.48 2 : Citoyens et non citoyens p.54 Document 2 : <i>Le citoyen selon Aristote</i> . D'après Aristote, Politique, IVème siècle avant J.-C. Document 4 : <i>Les esclaves selon un Athénien</i> . D'après Pseudo-Xénophon, Gouvernement des Athéniens, IVème siècle avant J.-C. Document 1 : <i>Citoyens et non citoyens d'Athènes</i> . Diagramme en bâton. Document B : Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes. Document 6 : <i>Un citoyen et son esclave</i> (coupe du Vème siècle avant J.-C. Musée du Louvre, Paris.)
Manuel n°6 	Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2009 Thème 2 : La cité des Athéniens : citoyenneté et démocratie p.40 3 : Les habitants de la cité d'Athènes p.50 Document 2 : Un tableau qui montre la répartition de la population à Athènes. Document 1 a : <i>L'esclave vu par deux Athéniens du IVème siècle</i> . D'après Aristote, Politique, Livre I. J.-C. Document 1 b : <i>L'esclave vu par deux Athéniens du IVème siècle</i> . D'après Pseudo-Xénophon, Gouvernement des Athéniens, IVème siècle avant J.-C. Document B : Un texte écrit par le manuel et qui définit l'esclave à Athènes.

Les manuels étudiés ont été publiés à plusieurs années différentes. Cela peut s'expliquer par le fait que de nouveaux programmes scolaires ont été instaurés en 2008. Les éditeurs doivent donc s'adapter et sortir de nouvelles éditions rapidement. Concernant les éditeurs, nous retrouvons principalement les mêmes que dans les programmes de 2015 : Magnard, Hachette Éducation, Hatier et Belin. Seul un éditeur apparaît en plus en 2009, il s'agit de Bordas. Il est intéressant de voir aussi que Magnard et Hatier ont fait le choix de publier deux manuels entre les programmes scolaire de 2008 et de 2015. La recherche des manuels concernant les programmes de 2008 a été d'une grande richesse. En effet tous les manuels trouvés proposent une pluralité de documents tels que des textes, des photographies et des définitions du manuel. Cependant, peu de questions concernent l'esclavage. Le questionnement développe l'esprit critique de l'élève et avec un tel sujet comme l'esclavage, il est nécessaire de les questionner sur le sujet.

Les manuels n°1 et n°5 de chez Hatier proposent exactement les mêmes documents. Il y va de même pour l'édition de 2017. Hatier fait donc le choix de proposer les mêmes documents dans deux programmes différents. Le contenu change très peu cependant, le message est clair et il est en adéquation avec la loi Taubira. Comme dans l'édition de 2015, les textes concernant les esclaves transmettent des propos qui interpellent, ce qui sensibilisent d'autant plus les élèves. Contrairement à l'éditeur précédent, Magnard propose des éditions très différentes entre les programmes de 2015 et de 2008. Dans ces derniers, des textes sont présents comme celui d'Aristote présenté précédemment ou encore le texte d'un athénien qui parle des esclaves d'après Pseudo-Xénophon. Dans les éditions de 2013 et 2009, les manuels proposent aussi leur définition de l'esclave à Athènes où l'on peut comprendre son rôle, son statut ainsi que les tâches qu'il effectue. Concernant les définitions, il est très intéressant aussi de voir que dans chaque manuel paru de 2014 à 2009, émerge une définition de l'esclave propre à chacun des manuels. Ce qui signifie que ces derniers accordent une place importante à l'esclavage dans le monde grec.



4. Les **esclaves**, très nombreux, n'ont **aucun droit**. Ils appartiennent à des particuliers qui peuvent les vendre ou les libérer et qui décident de tout pour eux. Ils peuvent aussi être la propriété de la cité qui les emploie dans ses mines d'argent ou comme auxiliaires de la police.

Exemple d'une définition du manuel Magnard, 2013

Concernant l'éditeur Hachette Éducation pour lequel en 2015, aucune référence à l'esclavage n'était présente, l'édition de 2009 présente trois documents dont la photographie du bas-relief de Thasos, une définition de l'esclave ainsi que le texte d'Aristote concernant les citoyens à Athènes. C'est le seul éditeur dans lequel des références esclavagistes apparaissent après les programmes de 2008 et non après les programmes de 2015. Le problème se pose donc pour un enseignant car il se doit de respecter les programmes scolaires les plus récents. Pour un enseignant qui fait le choix d'utiliser ce manuel scolaire, il fait le choix d'être certes conforme aux programmes mais sera dans l'incapacité de transmettre les valeurs stipulées dans la loi Taubira. Ce paradoxe souligné ici est présent aussi pour d'autres éditeurs comme Magnard pour lequel le manuel des programmes de 2008 est plus porteur de messages que celui des programmes de 2015. À l'égal des manuels précédents les programmes de 2015, des diagrammes sont présents à l'exception de l'éditeur Hachette Éducation. Ces statistiques aident les élèves à se rendre de la place importante des esclaves Athènes. Ils ne sont donc pas négligeables. Ils ont différentes formes mais transmettent la même finalité qui est de se rendre compte de la place importante qu'occupait les esclaves à Athènes. En voici quelques exemples :

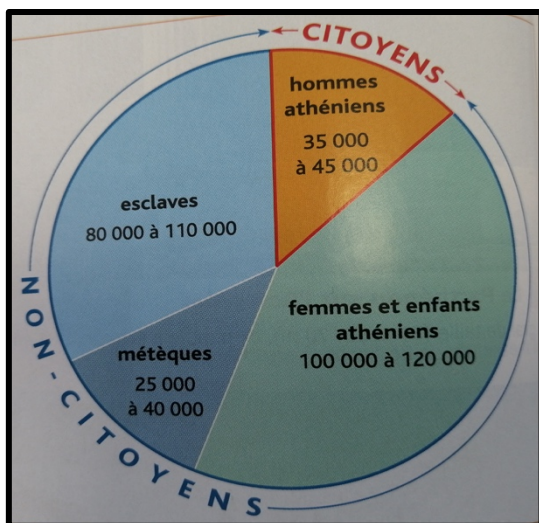


Diagramme circulaire montrant la population à Athènes. Hatier, 2014

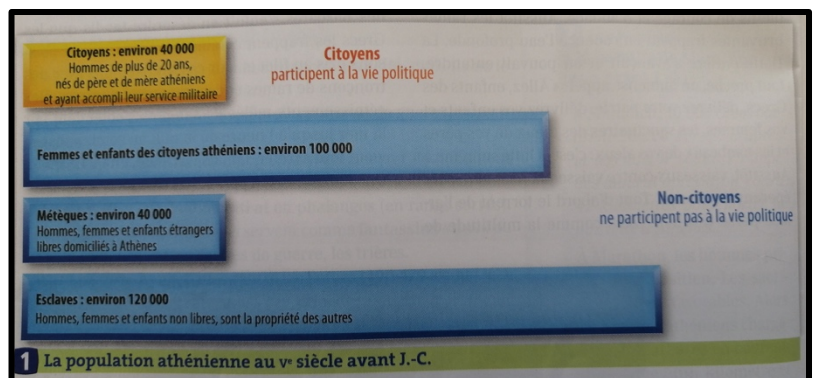


Diagramme en bâton montrant la population à Athènes. Bordas, 2009

Il y a une manière de sensibiliser les élèves sur l'esclavage c'est de les questionner. Deux manuels scolaires proposent un questionnement en lien direct avec l'esclavage. Il s'agit des éditeurs Magnard et Bordas. Ce qui est intéressant, c'est que leur questionnement concerne des textes où les propos sont soumis à des interrogations. Par exemple, la première image où une question (3 Doc. 1a) est posée concernant le texte et les propos forts d'Aristote qui compare les esclaves à des animaux sauvages.

Des citoyens et leurs familles

1. **Doc. 2** Que faut-il pour être citoyen ?
2. **Doc. 2** Quels habitants ne sont pas citoyens ?

Des métèques et des esclaves

3. **Doc. 1a** À quoi Aristote compare-t-il les esclaves ?
4. **Doc. 1b** Quelle méthode recommande Xénophon avec les esclaves ?
5. **Doc. 4** Quel métier exerce ce commerçant ? Sait-on s'il est citoyen, métèque ou esclave ?
6. **Doc. 2, 3 et 4** Quelles sont les principales activités d'Athènes et du Pirée ? Par qui sont-elles exercées ?

Questionnement dans le manuel Magnard, 2009

Lire et observer

1. **Doc. 1** Combien d'habitants d'Athènes sont citoyens ? Combien n'ont pas de droits politiques ?
2. **Doc. 2** Quels sont les trois devoirs du citoyen d'après ce serment ?
3. **Doc. 3** Comment Aristote définit-il le citoyen ?
4. **Doc. 4** Pourquoi les esclaves sont-ils employés dans les mines ?
5. **Doc. 6** Comment les métèques sont-ils utiles à la cité ? Comment peuvent-ils l'être davantage d'après Xénophon ?

Expliquer

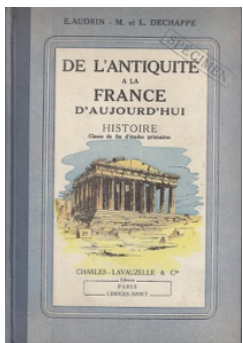
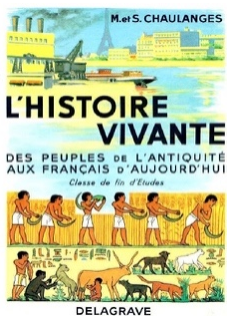
6. **Doc. 1 et 3** Résider à Athènes suffit-il pour être citoyen ? Pourquoi ?
7. **Doc. 5 et 7** Quel est le rôle de la femme d'après Xénophon ? Cela se retrouve-t-il sur le vase ?

Questionnement dans le manuel Bordas, 2009

D'un point de vue général, les manuels scolaires des programmes de 2008 possèdent une grande richesse en ce qui concerne l'esclavage dans le monde grec grâce notamment à une pluralité de documents issus de différentes sources et du manuel lui-même. Cependant, ce sont souvent les mêmes documents qui sont rapportés notamment les textes. Les manuels se différencient alors par des documents créés par eux-mêmes comme des définitions ou des diagrammes statistiques. Ce qu'il faut retenir de cette analyse, c'est qu'ils sont en adéquation avec leur programme. De plus, l'esclavage n'est pas négligé et grâce à cela les manuels véhiculent convenablement le message porté par la loi Taubira.

B. Les manuels antérieurs à 2001

Il paraissait nécessaire aussi d'étudier des manuels scolaires avant que l'esclavage ne soit pas explicitement dans les programmes scolaires. Il est cependant très difficile de trouver de tels manuels car beaucoup d'éditeurs suppriment ces derniers. C'est pour cela que les Archives Départementales du Doubs ont été d'une grande aide afin d'en découvrir. Le tableau ci-dessous répertorie les manuels décelés aux archives. Ils appartiennent tous les deux aux Instructions Officielles de 1945.

PROGRAMMES DE 1945	
Manuel n°1 	De l'Antiquité à la France d'aujourd'hui, Paris Limoges Nancy, 1952. Chapitre 2 : La Grèce Antique Leçon 4 : Les mœurs. La famille. L'éducation. La vie politique, p.23 Document 1 : Un texte qui explicatif concernant la démocratie à Athènes.
Manuel n°2 	L'Histoire vivante des peuples de l'Antiquité aux Français d'aujourd'hui, Delagrave, 1961. Chapitre 2 : La Grèce avant et après le VIème siècle Leçon 3 et 4 p.17 à p.22

La Grèce enseigna au monde la démocratie

Les cités grecques furent presque toutes des démocraties. Le plus souvent, les affaires de l'Etat y étaient traitées directement, et sans l'intermédiaire de représentants, par l'Assemblée du peuple. A Athènes, les citoyens, peu nombreux, 30.000 environ, se réunissaient sur la place publique ou *agora*, pour discuter et voter les lois, nommer les généraux et les magistrats chargés du pouvoir exécutif. La séance commençait par un sacrifice. Tout citoyen pouvait demander la parole. Ceux qui se présentaient étaient classés par rang d'âge et successivement montaient à la tribune, ayant sur la tête une couronne qui leur donnait un caractère sacré. Lorsque la discussion était close, on votait à mains levées. La décision était sans appel.

Tous les citoyens avaient les mêmes droits; tous pouvaient arriver aux honneurs et accéder aux diverses fonctions publiques. Pour que les pauvres n'en soient pas exclus, on rétribuait toutes les charges et la présence à l'Assemblée.

Tandis que les citoyens ou hommes libres s'occupaient des affaires de la cité, les *métèques* (étrangers qui n'avaient aucun droit politique) étaient artisans ou commerçants. Les esclaves, qui constituaient plus de la moitié de la population, exerçaient les métiers manuels.

La Grèce enseigna au monde la démocratie. De l'Antiquité à la France d'aujourd'hui, Paris Limoges Nancy, 1952.

Le manque de document est important. Cela s'explique notamment par le fait que dans les Instructions Officielles de 1945, le thème de l'esclavage est relativement occulté et il est traité qu'en tant qu'objet historique. De plus il est question uniquement de la traite des Noirs. Le thème de la Grèce est en outre bien présent comme le montre les

manuels ci-dessus. En effet l'objet d'étude des chapitres est similaire aux manuels de nos jours notamment sur la vie politique à Athènes. Un texte explicatif est présent justement dans le manuel n°1 (cf. image ci-dessus) où il fait mention des esclaves : « *Les esclaves, qui constituaient plus de la moitié de la population, exerçaient les métiers manuels* ». Ces propos peuvent être associés aux diagrammes statistiques que nous avons vus précédemment. Cependant il est difficile de définir explicitement l'esclave grec avec cette phrase. Dans le manuel n°2, six pages sont consacrées à la Grèce Antique, cependant aucune ne cite l'esclavage.

C. Un réel impact de la loi Taubira ?

Dans l'immédiat d'après la loi de 2001, l'enseignement de l'esclavage est volontairement mis en exergue. Cette valorisation dans le cadre scolaire se poursuit jusqu'aux manuels scolaire actuels. Ces derniers veulent être au plus proche des nouvelles lois ainsi que des nouveaux programmes. Cependant, malgré la présence du sujet dans les programmes et les manuels scolaires, nous constatons une tendance à la banalisation, c'est-à-dire que l'esclavage est traité comme tout autre fait historique, en laissant de côté le devoir de mémoire. En effet, il n'est jamais mentionné concrètement. D'après l'analyse comparative précédente, force est de constater que plus on avance dans le temps moins l'esclavage est présent dans les manuels. Les manuels de 2009 (Hatier, Magnard, Bordas etc.) possèdent un grand nombre de documents et mentionnent souvent l'esclavage dans leur leçon. Au contraire, après les programmes de 2015,

le sujet est petit à petit délaissé. L'éditeur Hachette Éducation est l'exemple le plus flagrant. En effet, aucun document ne fait référence à l'esclavage dans l'édition de 2016 alors qu'en 2009, le manuel en possédait trois.

III. L'enseignement de l'esclavage en classe de sixième

A. L'esclavage : un sujet parfois délicat

Il était nécessaire d'observer comment les enseignants, par le biais des manuels scolaires, abordaient le thème de l'esclavage lorsqu'il était mentionné dans les manuels. Sylvie Lalagüe-Dulac, enseignante chercheuse sur les questions sensibles de l'Histoire, à l'Université de Bordeaux, a étudié l'enseignement de l'esclavage au cycle 3 à partir d'observations de séances en classe. Nous allons par conséquent s'appuyer sur ses observations pour effectuer une analyse des pratiques de classe. Une partie de son observation concerne la traite des Noirs, cependant elle analyse tout de même la question de l'esclavage en général, c'est-à-dire à toutes les époques.

Du côté des élèves, elle fait le constat étonnant qu'ils semblent rarement touchés par ce thème. En effet, *« alors que l'on aurait pu s'attendre à une empathie marquée de la part des élèves, leurs émotions sont peu fréquentes, à peine une dizaine de "oh", au total, et davantage liées à une réaction instinctive à la vue d'images choquantes qu'au fruit d'un raisonnement construit »*¹⁷. La plupart du temps, les élèves comprennent la gravité de la chose, mais ils n'ont pas toujours conscience de la totalité des souffrances morales et physiques endurées par les esclaves. Elle avance comme argument le fait que c'est un sujet qui leur paraît trop éloigné de leur vécu et de leur quotidien. Encore plus lorsqu'il s'agit du monde grec. De plus les élèves ont du mal à s'impliquer car la plupart des séances sur l'esclavage montrent *« une vision dégradante de l'individu qui n'est pas "héroïsée" »*¹⁸, c'est-à-dire des hommes et des femmes, anonymes, victimes de mauvais traitements. Dans ses propos, elle parle surtout de la traite négrière cependant, il est possible de faire le lien avec les esclaves grecs car dans les manuels que nous avons étudiés, les textes utilisent des paroles dégradantes vis-à-vis des esclaves *« l'esclave est un instrument vivant »*¹⁹.

¹⁷ L'enseignement de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions dans l'espace scolaire hexagonal, 2011, p. 154.

¹⁸ Ibid., p. 163.

¹⁹ Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017. Un Athénien parle des esclaves, p.86.

Du côté des enseignants, ce sujet pose également problème. En effet, la plupart de ces derniers ne tiennent pas compte des lois mémorielles et abordent ce sujet comme tout autre point du programme²⁰. Cependant, certains enseignants s'impliquent davantage en adoptant une démarche provocatrice afin de faire réagir les élèves. Ils confrontent les élèves à des scènes de violences et de tortures subies par des esclaves. Certes, les images peuvent être choquantes mais c'est pour eux la meilleure façon pour faire réagir les élèves. L'objectif étant que les élèves expriment leurs sentiments et leurs ressentis pour les amener progressivement vers l'idée d'instruction civique et morale. En effet, tous les enseignants interviewés par Sylvie Lalagüe-Dulac s'accordent sur deux éléments jugés fondamentaux : « *la finalité civique et la transmission de valeurs (droits de l'homme, droits des enfants, droit de la femme)* »²¹.

B. Le rôle de l'enseignant

Dans un premier temps, on peut rappeler que l'enseignement de l'esclavage s'inscrit dans les programmes de 2015 du cycle 3, qui vise à développer chez l'élève « *curiosité, sens de l'observation et esprit critique* ». Il s'agit donc pour l'enseignant de confronter l'élève à des situations problèmes suscitant le débat et l'argumentation. Les informations contenues dans les manuels scolaires peuvent donc être un point d'appui pour susciter un questionnement. Cependant, peu de questions sont présentes dans les manuels scolaires et c'est pour cela que l'enseignant possède un rôle clé dans l'enseignement de l'esclavage. L'élève doit d'abord décrire, situer et identifier, pour ensuite interpréter et comprendre l'implicite. Il s'agit d'un exercice complexe qui doit être guidé par l'enseignant. Concernant les documents sur l'esclavage, l'élève doit être capable d'identifier la vision de l'auteur, abolitionniste ou esclavagiste. Il doit également savoir différencier les documents authentiques, de l'époque antique, de ceux de l'époque contemporaine. Cependant, certains termes péjoratifs de nos jours, doivent être interprétés différemment en fonction du contexte historique. Il faut donc attirer la vigilance des élèves quant à l'interprétation des documents. Dans un second temps, on peut s'intéresser au rôle du langage dans la compréhension des faits et l'identification des acteurs de l'esclavage. En effet, Sylvie Lalagüe-Dulac constate, lors de ces observations de séances, que les élèves et les enseignants utilisent parfois des termes à mauvais escient, par manque de savoir scientifique sur le thème en question. En effet, le terme d'« *esclave* » doit être clairement défini par les enseignants pour lever toute ambiguïté. Lors de ces observations, Sylvie Lalagüe-Dulac

²⁰ La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions : mémoire et histoire, p 75.

²¹ Ibid. p.162

remarque que certains élèves ne différencient pas les termes d'« esclave » et de « prisonnier ». Pour éviter les confusions, un enseignant associe maladroitement la notion d'esclave, « *à la nécessité d'un travail, sous-entendu forcé, et au déplacement sur un autre continent, il produit ainsi sa conception de l'esclavage* »²². Il paraît donc important que l'enseignant s'intéresse aux représentations initiales des élèves afin de pouvoir y remédier si besoin. Dans le cas présent, l'enseignant doit être capable de répondre que l'esclavage se caractérise par son statut. C'est « *l'état ou condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux* »²³. Ainsi, il paraît donc essentiel que les enseignants prennent conscience de ce problème de langage et qu'ils se montrent rigoureux sur l'utilisation des termes pour donner du sens et éviter les stéréotypes ou les confusions.

²² L'enseignement de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions dans l'espace scolaire hexagonal, 2011, p. 163

²³ Article 1, Convention nationale de Genève du 25 septembre 1926.

Conclusion

Afin de mettre en évidence l'esclavage dans le monde grec dans les manuels scolaires, il paraissait nécessaire de partir d'un tournant dans l'histoire de l'enseignement de l'esclavage, c'est-à-dire de la loi Taubira de 2001.

Premièrement, l'analyse comparative des manuels démontre que l'esclavage est mis en valeur depuis la loi de 2001. En effet, la plupart des manuels proposent de nombreux documents authentiques, à la fois des images, des textes ainsi que des statistiques ancrer dans des diagrammes de différentes sortes. Cela permet une meilleure compréhension pour les élèves concernant l'esclavage. Toutefois, il est traité de manière banale par certains manuels et pour les enseignants, ce fait ne permet pas d'aborder des questions civiques et sociales.

Ainsi, dans une société où les rapports entre Noirs et Blancs restent parfois conflictuels, l'enseignement de l'esclavage à l'école primaire peut être un point d'appui pour lutter contre le développement des stéréotypes et les discriminations.

Bibliographie

- ❖ Éric Mesnard et Aude Désiré. *Enseigner l'histoire des traites négrières et de l'esclavage, Cycle 3*. 2007
- ❖ Alain Dalongeville. *Situations-problèmes pour enseigner l'histoire au cycle 3*. 2005
- ❖ Nicolas Richer. *Le monde grec*. 2012
- ❖ Pierre Vidal-Naquet. *La démocratie grecque vue d'ailleurs*. 2009
- ❖ Sylvie Lalagüe-Dulac. *L'enseignement de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions dans l'espace scolaire hexagonal*. 2011

Sources

- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2017
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Belin, 2016
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Nathan, 2016
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, livrescolaire.fr, 2016
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2016
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2014
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2013
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Bordas, 2009
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Hachette Éducation, 2009
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Hatier, 2009
- ❖ Histoire, Géographie, EMC, Magnard, 2009
- ❖ De l'Antiquité à la France d'aujourd'hui, Paris Limoges Nancy, 1952
- ❖ L'Histoire vivante des peuples de l'Antiquité aux Français d'aujourd'hui, Delagrave, 1961

Annexes

LOI TAUBIRA

Article 1^{er}

La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xv^e siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au niveau international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Article 4

La commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte.

Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ; En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large ;

Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'État pris dans un délai de six mois après la publication de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Article 5

Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants, de combattre le racisme ou d'assister les victimes de discrimination fondée sur leur origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dernier alinéa), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3), de la présente loi.

Toutefois, quand l'infraction aura été commise envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes.

Résumé du mémoire :

Ce mémoire en Histoire antique traite de l'esclavage dans le monde grec dans les manuels scolaires de 6^{ème}. Il se pose la question des contenus concernant l'esclavage dans les manuels scolaires : En quoi l'impact de la loi de 2001, mettant en avant l'histoire de l'esclavage, est-il visible dans les manuels scolaires d'histoire de 6^{ème} ? Est-ce que les manuels scolaires français se centrent uniquement sur la traite des noirs ? Est-ce qu'ils soulignent également que l'esclavage est un crime à toutes les époques ? Pour répondre à ces questions, une analyse comparative est effectuée.

Mots clés : Histoire antique, Manuels scolaires, Esclavage, Grèce.